DM n°26-2020

Envoyé en préfecture le 15/09/2020

Recu en préfecture le 15/09/2020

Affiché le 18/09/2020

ID: 026-212602510-20200914-26_2020-DE

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2020

Nombre des membres :

afférents au Conseil Municipal :

11

- en exercice :

11

- qui ont pris part à la séance :

09

- votants

11 (dont 2 pouvoirs)

Date de convocation :

10/09/2020

Date d'affichage :

10/09/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze septembre deux mil vingt à 20 h 15

Présents:

Mmes ARSAC Pascale - ASTIER Marielle - PERRIN Marie-Josèphe - RENARD

Mrs BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien - COEUILLET Christophe -

DI BENEDETTO Vincent -

Absents excusés

Mr ALINS Franck – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mme ARSAC Pascale

Secrétaire de séance :

Madame Brigitte RENARD

Objet : Désignation du délégué à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) au sein de Montélimar Agglomération

Chaque commune doit désigner un délégué CLECT. Ce délégué est invité à représenter la commune lors des séances plénières de cette instance.

A l'issue de la désignation de tous les délégués par les communes, la 1ère réunion formelle de la CLECT devra valider la composition d'un Bureau, ainsi que l'établissement de son règlement intérieur.

Par habitude, c'est le Maire qui représente sa commune au sein de cette instance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, désigne le délégué :

Titulaire: Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard

Et ont les membres présents signés au registre AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

> e Maire Jean-Bernard CHARPENEL